

Au niveau régional

Bien que l'appauvrissement de la couche d'ozone soit un problème mondial qui nécessite une réponse mondiale, la plupart des problèmes sont abordés plus efficacement à l'échelle régionale. Dans le cadre du Protocole de Montréal, les Gouvernements coopèrent sur diverses questions régionales, comme les douanes (notamment en matière de lutte contre le commerce illégal), la formation et la sensibilisation régionale. Le PNUE soutient des pays grâce à une structure particulièrement innovante et dynamique : les Réseaux Régionaux des Responsables de la protection de l'Ozone. Ces Réseaux ont aidé plus de 144 pays en voie de développement à surmonter les défis souvent difficiles auxquels ils sont confrontés pour respecter les dispositions du Protocole de Montréal. On attribue aux Réseaux le mérite d'une ratification plus rapide du Protocole et de ses amendements, l'accélération de l'adoption plus efficace et dans les temps des législations nationales sur les SAO et une amélioration des mesures prises en faveur de l'ozone. En facilitant les échanges d'idées et d'expériences entre les BNO, les Réseaux Régionaux ont contribué à faire du Protocole de Montréal le régime solide et adaptable que l'on connaît aujourd'hui.

Au niveau national

Le Fonds Multilatéral apporte une aide pour que chaque pays en voie de développement instaure et soutienne un Bureau National Ozone (BNO), centre de coordination du gouvernement qui crée, dirige et produit des rapports sur la stratégie de conformité nationale. Ces services des gouvernements coordonnent tous les projets et activités visant à éliminer les SAO dans le pays et c'est à travers ces BNO que l'aide du Fonds Multilatéral et d'autres aides internationales sont canalisées. Le rôle du PNUE et des autres agences d'exécution est de soutenir et de renforcer les BNO qui sont « aux commandes » de la mise en œuvre du Protocole de Montréal.

Au niveau local

Les BNO travaillent à tour de rôle avec les gens sur le terrain : avec les parlementaires et les représentants du gouvernement qui doivent faire en sorte que soient formulées et mises en application les meilleures politiques ; avec les entreprises individuelles, afin de s'assurer qu'elles disposent des moyens, des compétences et de la technologie nécessaires pour adopter les solutions de rechange sans SAO ; et avec les ONG afin de veiller à ce que le public et les utilisateurs de SAO aient connaissance de l'appauvrissement de la couche d'ozone et prennent les mesures nécessaires. Le PNUE soutient les initiatives locales en faveur de la couche d'ozone en apportant la formation et l'information en vue d'aider les BNO et les entreprises à prendre les bonnes décisions en matière de technologies, de politiques et d'assistance pour les initiatives nationales d'information, d'éducation et de communication.

Notre objectif est de vous aider à prendre les bonnes décisions. Contactez-nous dès à présent !

PNUE Division Technologie, Industrie et Environnement (Paris)
M. Rajendra M. Shende
Chef de la Branche ActionOzone
PNUE DTIE

39-43, quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15 - France
Tél: +33 1 44 37 14 50 - Fax: +33 1 44 37 14 74
Courrier électronique: ozonaction@unep.fr
www.uneptie.org/ozonaction

Bureau Régional pour l'Afrique du PNUE (Nairobi)

M. Jérémy Boubié Bazye, Responsable Régional (constitution de réseau) pour les pays d'Afrique francophone,
Tél: +254 20 624 281 - Fax: +254 20 623165
Courrier électronique: Jeremy.Bazye@unep.org

Mr Rwothumio Thomiko, Responsable Régional (constitution de réseau) pour les pays d'Afrique anglophone,
Tél: +254 20 624293 - Fax: +254 20 623165
Courrier électronique: Rwothumio.Thomiko@unep.org

Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)

M. Atul Bagai, Responsable Régional (constitution de réseau) pour les pays d'Asie du Sud,
Tél: +66 2 288 1662 - Fax: +66 2 280 3829
Courrier électronique: bagai@un.org

M. Thanavat Junchaya, Responsable Régional (constitution de réseau) pour les pays d'Asie du Sud-Est et du Pacifique,
Tél: +66 2 288 2128 - Fax: +66 2 280 3829
Courrier électronique: junchaya@un.org

Bureau régional du PNUE pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (Mexico)

Mme. Mirian Vega, Responsable Régional (constitution de réseau)
Tél: +52 5552024841 Ext: 510 - Fax: +52 55 52 02 09 50
Courrier électronique: mirian.vega@pnuma.org

Bureau régional du PNUE pour l'Asie Occidentale (Manama)

M. Abdul Al-Wadaee, Responsable Régional (constitution de réseau)
Tél: +973 826600 - Fax: +973 825 111
Courrier électronique: Abdulalah.Alwadaee@unep.org.bh

Réseau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie Centrale (Paris)

Mme. Alla Metelitsa, Responsable Régional par intérim (constitution de réseau)
Tél: +33 1 44 37 14 78 - Fax: +33 1 44 37 14 74
Courrier électronique: alla.metelitsa@unep.fr

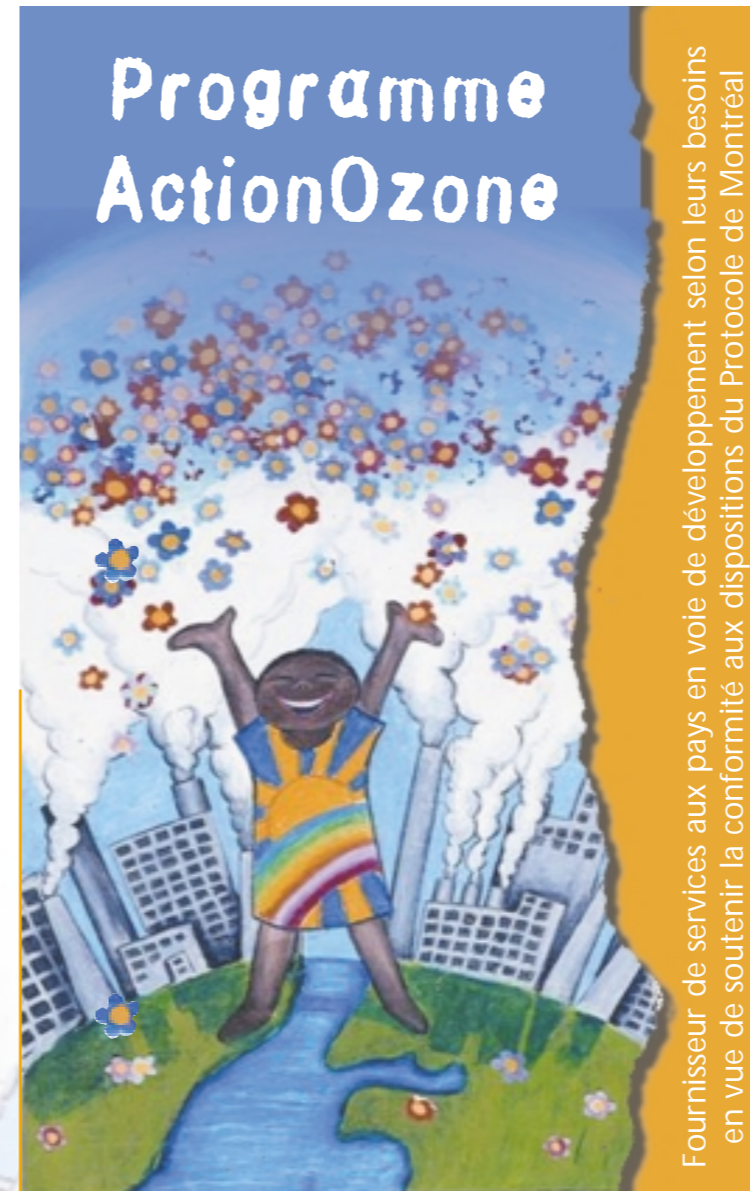


Dessin de Michelle Klink, 16 ans, Namibia, "Happiness. Let's Heal the World", participation au concours de dessin pour enfants organisé par le PNUE sur la protection de la couche d'ozone.

October 2004



PNUE Programme des Nations Unies
Division Technologie, Industrie et Economie (DTIE)



Sous l'égide du Fonds Multilatéral
aux fins d'application du Protocole de Montréal

Quel est le problème que pose l'appauvrissement de la couche d'ozone ?

La science a prouvé que les émissions de substances chimiques de synthèse comme les chlorofluorocarbones (CFC), les hydrofluorocarbones (HCFC), les halons, le bromure de méthyle et d'autres substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) étaient responsables de la destruction de l'écran qui protège la haute atmosphère connu sous le nom de « couche d'ozone ». Une concentration d'ozone inférieure dans la stratosphère entraîne une augmentation de la dangereuse radiation ultraviolette (UV) à la surface de la Terre. L'exposition à cette radiation entraîne pour les humains, les enfants en particulier, des risques plus importants de développer des cancers cutanés, des cataractes oculaires et des dysfonctionnements du système immunitaire. Une augmentation des UV due aux émissions de SAO se traduit également par une diminution de la productivité agricole, des déséquilibres dans la chaîne alimentaire marine et des dégradations de matériaux comme les plastiques.

Fort heureusement, les personnes impliquées dans la communauté mondiale - industries, gouvernements, organisations non-gouvernementales (ONG) et le grand public - prennent des mesures pour lutter contre cette menace environnementale mondiale en réduisant et en éliminant progressivement la consommation et la production de SAO.

Quelle est la solution ?

La solution repose sur des actions individuelles prises conjointement à différents niveaux de la société :

Au niveau mondial

La communauté mondiale a compris la gravité et l'urgence du problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone et a agi de manière décisive. Depuis 1987, 187 pays se sont engagés à agir en ratifiant le Protocole de Montréal. Dans le cadre de cet Accord Environnemental Multilatéral (AEM), chaque gouvernement signataire (appelé «Partie») s'engage concrètement à éliminer sa consommation et sa production de SAO selon un calendrier précis. Reconnaisant la situation particulière des pays en voie de développement, les Parties ont créé un Fonds Multilatéral en 1991, afin d'apporter une aide technique et financière pour que ces pays puissent éliminer les SAO sans bouleverser leurs économies. Le Fonds aide les pays en voie de développement (Pays visés à l'Article 5) à atteindre leurs engagements de conformité en apportant une aide ciblée à travers quatre Agences d'Exécution : le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque Mondiale. Pendant la période de conformité du Protocole des pays en voie de développement, le Programme ActionOzone apporte son soutien grâce au Programme d'Aide à la Conformité (voir au verso).



ActionOzone

Depuis 1991, le Programme ActionOzone du PNUÉ DTIE a renforcé la capacité de gouvernements (notamment des BNO) et de l'industrie de pays en développement à prendre des décisions éclairées qui mènent à des activités rentables d'élimination des SAO avec un minimum d'intervention extérieure. Ces services sont les suivants :

- Le Centre d'échange d'informations Permet aux décideurs de prendre des décisions éclairées en matière de politiques et d'investissements. Parmi les outils de gestion et d'information, on peut citer le site Internet (www.uneptie.org/ozonation), le bulletin ActionOzone, les services d'information en-ligne (e-news), les publications techniques spécifiques par secteur destinées à identifier et choisir des technologies de substitution et des orientations de politique. Le Programme soutient également des programmes de sensibilisation à l'échelle régionale et nationale menés dans le cadre de la Stratégie Mondiale de Conformité aux dispositions du Protocole de Montréal.

- La formation Met en place des plates-formes permettant d'échanger des expériences, de développer des connaissances, d'utiliser les connaissances techniques de ses pairs et d'autres experts faisant partie de la communauté mondiale investie dans la protection de la couche d'ozone. La formation et les ateliers permettent de renforcer les connaissances nécessaires à la mise en oeuvre et au bon déroulement des activités d'élimination ; ils sont menés à l'échelle régionale (et une aide est également élargie pour entreprendre des actions à l'échelle nationale).



Les programmes de pays et le renforcement institutionnel

Permettent de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de stratégies d'élimination des SAO à l'échelle nationale, notamment dans les pays à faible consommation de SAO. Le Programme a aidé et continue à aider 103 pays en développement dans l'élaboration de leur Programme de Pays et la mise en œuvre de projets de renforcement institutionnel dans 101 pays dont des pays à économie en transition.

Les approches sectorielles au meilleur coût

Le Programme est pionnier dans le concept des Plans de gestion des frigorigènes (PGF) lesquels permettent une élimination au meilleur coût de l'utilisation des SAO dans certains secteurs complets. Ces approches conviennent notamment aux pays à faible consommation de SAO dans lesquels le secteur de la réfrigération représente souvent 70-90% de la consommation nationale de SAO. Le Programme ActionOzone travaille sur des approches similaires dans d'autres secteurs, tels que les halons et le bromure de méthyle.

Le programme fonctionne en collaboration avec nombre d'agences bilatérales sous l'égide du Fonds Multilatéral. Le PNUÉ travaille depuis longtemps en étroite partenariat avec les Gouvernements de Suède et de Finlande lesquels aident des pays en développement au-delà des contributions qui leurs incombent.



Programme d'Aide à la Conformité (PAC)

Pour répondre à l'évolution des besoins des pays en développement pendant la « période de conformité », le PNUÉ aide ces pays à atteindre leurs objectifs en vertu de cet Accord multilatéral dans le domaine de l'Environnement en rapprochant la mise en œuvre de projets, le personnel spécialisé et les liens de communication dans les pays. La majorité des membres de l'équipe du PAC est basée dans les bureaux régionaux du PNUÉ où ils collaborent avec les BNO sur une base suivie. Les équipes du PAC coordonnent et appuient le travail des autres agences d'exécution et des agences bilatérales.

Les services du PAC à la disposition des BNO

- Service de «Réponse rapide» pour les questions urgentes liées à la conformité,
- Service d'identification et d'élaboration de politiques, réglementations et mesures incitatives destinées à soutenir le Protocole de Montréal,
- Service de planification et d'élaboration de programmes de formation à l'échelle nationale et régionale (mise en place de politiques, services du secteur de la réfrigération, douanes),
- Service d'aide à la compréhension des exigences de production de rapports et des approches de collectes de données,
- Aide à la surveillance de l'élimination, en collaboration avec d'autres agences d'exécution,
- Travail en réseau des responsables de l'élimination des SAO afin de renforcer la capacité régionale,
- Aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de gestion des frigorigènes,
- Développement du travail avec les entités locales et repérage d'autres sources d'aide et d'expertise,
- Aide technique dans les secteurs de la réfrigération, du bromure de méthyle et des halons,
- Services d'information et d'aide à l'élaboration de stratégies de sensibilisation



Rôle du PNUÉ dans la protection de l'ozone sous l'égide du FEM

Outre le rôle qu'il exerce sous l'égide du Fonds Multilatéral, le PNUÉ est également une Agence d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Le FEM finance des projets environnementaux mondiaux, y compris la protection de la couche d'ozone, dans les pays dont le PNB par habitant est inférieur à US\$4 000 et qui ne peuvent prétendre à aucun financement de la part du Fonds Multilatéral. Le PNUÉ DTIE a aidé et continue à aider 18 pays à économie en transition à travers :

- Des études sur la consommation de SAO et la préparation de Programmes de Pays, propositions de projets d'investissement et de non-investissement,
- L'élaboration et la mise en œuvre de projets de renforcement institutionnel,
- Des projets de formation,
- L'élimination de SAO dans des secteurs spécifiques : réfrigération, entretien et bromure de méthyle,
- La conformité avec les dispositions du Protocole de Montréal relatives au commerce et à l'octroi de licences grâce à des initiatives régionales.